

**Les 13 nouveaux recteurs
de région académique**

**Sont désignés recteurs
de région académique
les recteurs de :**

- Aix-Marseille,
- Ajaccio,
- Besançon,
- Bordeaux,
- Caen,
- Lille,
- Lyon,
- Montpellier,
- Nancy-Metz,
- Nantes,
- Orléans-Tours,
- Paris,
- Rennes.

Réforme territoriale : L'Etat régional en marche ?

FNEC FP-FO a pris connaissance des annonces du gouvernement portant sur la déclinaison de la Réforme Territoriale dans le ministère de l'Education nationale.

Alors que plusieurs pistes étaient envisagées dont l'une préconisait la fusion d'académies, le ministère annonce qu'aucune fusion n'aura lieu.

FO a fortement pesé pour qu'aucune académie ne disparaisse, revendiquant le maintien de tous les services et de tous les personnels, dans chaque audience, chaque comité technique, ministériel ou académique. Elle y a réaffirmé à chaque occasion son opposition à la Réforme territoriale, aux mutualisations de services et aux mobilités qu'elles induisent. Elle y a défendu le respect du Statut général et des statuts particuliers.

C'est l'Etat régional qui se met en place.

Si FO a été entendue, toutefois la réponse n'est pas entièrement satisfaisante.

En effet, la réforme intronise dans chaque région, un super recteur, recteur de région académique, secondé par un comité régional académique regroupant les recteurs de chaque académie.

Pour FO, en effet, c'est la déclinaison de la « nouvelle architecture territoriale de la République » qui s'appuiera sur 13 super-régions.

Un super-recteur pour une super-région ?

La nouvelle organisation et les nouvelles compétences données au recteur de région académique censées garantir l'unité et la cohérence de l'action de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, dans les champs de compétences intéressant la région remettent en question les structures administratives actuelles, rectorats et DSDEN, à l'image des Agences Régionales de Santé qui détruisent le service public de l'hôpital.

Beaucoup de questions restent en suspens :

- transfert potentiel d'une partie des missions des rectorats vers un rectorat régional, en lien direct avec les présidents de région et les préfets de région, ces derniers étant « garants de la cohérence de l'action publique » ?
- Réorganisations des services académiques ?
- Cartes de formation « rationalisées » dans le cadre du nouvel échelon régional, entraînant potentiellement des fermetures de lycées ?

La FNEC FP-FO restera vigilante et réaffirme ses positions :

- **Maintien et respect du statut général de la Fonction publique et des statuts particuliers nationaux ;**
- **Maintien de tous les services et tous les personnels, de tous les établissements ;**
- **Refus de toute Education régionalisée ou territorialisée ;**
- **Refus de tout service inter académique régional.**